

MULTIPLIEZ VOS ATOUTS

0,2 UFC

Déontologie: dualité entre les obligations légales du professionnel et le rôle de l'employé municipal

Formateur:

Présentation de la formation



M^e Sébastien Dorion
*Dunton Rainville avocats
et notaires*

Parmi les employés municipaux, on retrouve un bon nombre de professionnels qui, en vertu de leur titre, sont soumis à des normes, des règles, et des codes de déontologie qui leur sont propres. Comment doit agir ce professionnel s'il considère que des instructions qu'il a reçues vont à l'encontre des règles qui gouvernent sa profession? Dans quels cas ces règles s'appliquent-elles, et dans quels cas elles ne s'appliquent pas? Et selon quels critères un employé municipal peut-il faire la différence entre les deux?

Cette formation vise à répondre à ces questions, et à permettre au professionnel à l'emploi d'une municipalité, ainsi qu'à leurs collègues et supérieurs hiérarchiques, de naviguer au travers de cette dualité.

